



préavis licenciement assistante maternelle enceinte

Par **maeline**, le **19/02/2009** à **15:42**

Bonjour,

Mon assistante maternelle est enceinte, elle reprend le travail après son congé maternité le 31 juillet. A compter de cette date, je peux enfin lui envoyer la lettre de préavis pour la rupture du contrat (mon fils entre à l'école en septembre).

Ce préavis est d'un mois, ce qui me donne l'obligation de payer le mois d'aout. Or mon fils qui a eu 3 ans en janvier ira à l'école en septembre, et en aout, nous sommes en congé. Par ailleurs pour son bien-être, il n'est pas conseillé de le remettre chez cette ass mat pour 1 mois, avant l'école, alors qu'il aura passé 5 mois chez une autre assistante maternelle.

Je ne peux pas envoyer le préavis avant puisqu'elle sera en congé maternité, donc pouvez-vous me confirmer qu'il n'existe pas de moyen légal de déroger à ce paiement du mois d'août ?